

# Programme triennal d'immobilisations 2023-2025

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS				
TRAVAUX ET ACQUISITIONS	MODE DE FINANCEMENT	2023	2024	2025
Équipements informatiques	Fonds général	6 000\$	6 000\$	6 000\$
Rénovation – Bureau municipal	Subvention	81 189\$		
Bornes de recharge électrique	Fonds environnement	8 000\$	8 000\$	
PG – Logiciel informatique	Fonds général	75 000\$		
Rénovation de la mezzanine	Subvention	51 000\$		
Chemin – Montée Plouffe Ouest	Subvention / Surplus affecté	132 500\$	150 000\$	150 000\$
Ponceau L'Écuyer	Fonds de roulement	25 000\$	75 000\$	
Ruisseau Boies	Règlement d'emprunt	50 000\$	450 000\$	
Asphalte rue des Hauts-Bois	Fonds courant		80 000 \$	
Construction nouveau garage	Subvention	2 233 606\$	146 000\$	
Citerne pour vidange d'égouts	Fonds courant	20 000\$		
Camion (Pick-up) voirie	Fonds de roulement	60 000\$		
Agrandissement usine LDÉ THM	Subvention / TECQ			1 055 562\$
Agrandissement usine VB THM	Subvention / TECQ			859 065\$
Conduites égouts / aqueducs / pluviales	TECQ	705 000\$		
Compteurs d'eau – Installation	Surplus affecté	15 000\$		
Camion hygiène du milieu	Fonds de roulement	45 000\$		
M.A.J. plan d'intervention TECQ	TECQ	60 000\$		
Projet d'affichage uniformisé	Fonds courant	30 000\$		
Lavage de bateaux	Subvention / Surplus affecté	16 000\$		
Bornes Québec (étude)	Subvention / Surplus affecté	13 500\$		
Parc intergénération – Dôme	Subvention	103 000\$		
Centre de glisse et projets attachés	Subvention	68 127\$	288 127\$	40 000\$
Asphalte sur patinoire	Subvention	35 000\$		
Bandes de patinoire VB	Subvention	50 000\$		
Réfection du tennis VB	Subvention	14 600\$		
Réfection du tennis LDÉ	Fonds courant		75 000\$	
Réaménagement caisse VB	Subvention / Fonds courant	35 000\$		
Ornements lumineux	Fonds de roulement	15 000\$	15 000\$	15 000\$
<b>TOTAL</b>		<b>3 947 519\$</b>	<b>1 293 127\$</b>	<b>2 125 627\$</b>
<b>GRAND TOTAL (3 ANS) :</b>		<b>7 366 273 \$</b>		

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023		
REVENUS	2022	2023
Taxes sur la valeur foncière	239 8476 \$	2 607 790 \$
Taxes sur une autre base	798 145 \$	1 064 094 \$
Compensations tenant lieu de taxes	58 089 \$	58 139 \$
Transferts	410 204 \$	481 878 \$
Autres revenus	788 085 \$	1 189 410 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>4 675 198 \$</b>	<b>5 401 311 \$</b>
DÉPENSES	2022	2023
Administration générale	1 004 596 \$	1 311 182 \$
Sécurité publique	888 702 \$	668 866 \$
Transport	1 234 359 \$	1 363 979 \$
Hygiène du milieu	1 130 576 \$	1 182 614 \$
Santé et bien-être	5 400 \$	7 400 \$
Urbanisme	199 554 \$	242 005 \$
Loisirs et culture	523 175 \$	547 149 \$
Frais de financement	91 158 \$	155 230 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>5 077 520 \$</b>	<b>5 478 425 \$</b>
Remb. dettes, amortissement et affectations – Immobilisations	(402 322 \$)	(77 114 \$)
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>	<b>4 675 198 \$</b>	<b>5 401 311 \$</b>
RÉSUMÉ DES ORIENTATIONS 2023		
* Hausse du taux de la taxe foncière de base de 0.04 \$ pour se chiffrer à 0.84 \$ / 100 \$ d'évaluation;		
* Projet d'aménagement d'un centre de glisse, sentiers non-motorisés + Parc intergénération au site du dôme;		
* Investissements en infrastructures d'eaux usées et aqueduc;		
* Acquisition et installation de bornes de recharge électrique;		
* Travaux montée Plouffe Ouest;		
* Construction d'un garage municipal et rénovation de la caserne incendie.		

## RÉSUMÉ DE LA TAXATION 2023



# Taxation

CATÉGORIES D'IMMEUBLES	TAUX DE TAXATION	TAXES DE SERVICES
 <p><b>Immeubles résidentiels</b> <b>Secteur Lac-des-Écorces</b> <b>Desservis en eau et égout</b> Édifices à logements Incluant les résidences unifamiliales, les chalets.</p>	<p><b>Taxe foncière</b> 0.84 \$ / 100 \$ d'évaluation <b>Immeubles à vocation forestière</b> 0.80 \$ / 100 \$ d'évaluation</p>	<p><b>Eau potable</b> : 242 \$ / logement <b>Égout</b> : 195 \$ / logement <b>Dettes eau potable</b> : 190 \$ / logement <b>Dettes eaux usées</b> : 53 \$ / logement <b>Branché Antoine-Labelle</b> : 103 \$ / immeuble desservi par le service <b>Taxe environnementale</b> : 20 \$ / immeuble <b>Ordures</b> : 186 \$ / logement</p>
 <p><b>Immeubles résidentiels</b> <b>Secteur Val-Barrette</b> <b>Desservis en eau et égout</b> Édifices à logements Incluant les résidences unifamiliales, les chalets.</p>	<p><b>Taxe foncière</b> 0.84 \$ / 100 \$ d'évaluation <b>Immeubles à vocation forestière</b> 0.80 \$ / 100 \$ d'évaluation</p>	<p><b>Eau potable</b> : 242 \$ / logement <b>Égout</b> : 195 \$ / logement <b>Dettes eau potable</b> : 157 \$ / logement <b>Dettes eaux usées</b> : 48 \$ / logement <b>Branché Antoine-Labelle</b> : 103 \$ / immeuble desservi par le service <b>Taxe environnementale</b> : 20 \$ / immeuble <b>Ordures</b> : 186 \$ / logement</p>
 <p><b>Immeubles résidentiels</b> <b>Non desservis en eau et égout</b> Édifices à logements Incluant les résidences unifamiliales, les chalets.</p>	<p><b>Taxe foncière</b> 0.84 \$ / 100 \$ d'évaluation <b>Immeubles à vocation forestière</b> 0.80 \$ / 100 \$ d'évaluation</p>	<p><b>Boues fosses septiques</b> : 11 \$ / logement <b>Branché Antoine-Labelle</b> : 103 \$ / immeuble desservi par le service <b>Taxe environnementale</b> : 20 \$ / immeuble <b>Ordures</b> : 186 \$ / logement</p>
 <p><b>Immeubles non résidentiels commerciaux</b> <b>Desservis en eau et égout</b> Lac-des-Écorces (Val-Barrette)</p>	<p><b>Taxe foncière</b> 0.84 \$ / 100 \$ d'évaluation <b>Taxe INR</b> 0.18 \$ / 100 \$ d'évaluation <b>Immeubles à vocation forestière</b> 0.80 \$ / 100 \$ d'évaluation</p>	<p><b>Eau potable</b> : 242 \$ / logement <b>Égout</b> : 195 \$ / logement <b>Dettes eau potable</b> : 190 \$ (157 \$) / logement <b>Dettes eaux usées</b> : 53 \$ (48 \$) / logement <b>Branché Antoine-Labelle</b> : 103 \$ / immeuble desservi <b>Taxe environnementale</b> : 20 \$ / immeuble <b>Ordures</b> : 186 \$ / logement</p>
 <p><b>Immeubles non résidentiels commerciaux</b> <b>Non desservis en eau et égout</b></p>	<p><b>Taxe foncière</b> 0.84 \$ / 100 \$ d'évaluation <b>Taxe INR</b> 0.18 \$ / 100 \$ d'évaluation <b>Immeubles à vocation forestière</b> 0.80 \$ / 100 \$ d'évaluation</p>	<p><b>Boues fosses septiques</b> : 11 \$ / logement <b>Branché Antoine-Labelle</b> : 103 \$ / immeuble desservi de 20 000 \$ et + <b>Branché Antoine-Labelle</b> : 30 \$ / immeuble desservi de 20 000 \$ et - <b>Taxe environnementale</b> : 20 \$ / immeuble <b>Ordures</b> : 186 \$ / logement</p>
 <p><b>Terrains vagues desservis</b> Lac-des-Écorces (Val-Barrette)</p>	<p><b>Taxe foncière</b> 0.84 \$ / 100 \$ d'évaluation <b>Immeubles à vocation forestière</b> 0.80 \$ / 100 \$ d'évaluation</p>	<p><b>Dettes eau potable</b> : 190 \$ (157 \$) / immeuble <b>Dettes eaux usées</b> : 53 \$ (48 \$) / immeuble <b>Branché Antoine-Labelle</b> : 30 \$ <b>Taxe environnementale</b> : 20 \$ / immeuble desservi de 10 000 \$ et +</p>

## PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2023

La Municipalité de Lac-des-Écorces vous offre la possibilité de payer le compte de taxes en quatre (4) versements lorsque le montant total des taxes foncières est égal ou supérieur à 300 \$.

1 <sup>er</sup> versement	Payable dans les 30 jours qui suivent l'expédition du compte de taxes
2 <sup>e</sup> versement	au plus tard le 1 <sup>er</sup> juillet 2023
3 <sup>e</sup> versement	au plus tard le 1 <sup>er</sup> septembre 2023
4 <sup>e</sup> versement	au plus tard le 1 <sup>er</sup> novembre 2023

Pour un compte de taxes dont le montant total est moins de 300 \$, le paiement complet est exigible au plus tard au 1<sup>er</sup> versement 2023.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

- \* Dans la plupart des institutions financières au comptoir, au guichet ou par internet;
- \* Par la poste en utilisant les coupons retour joints à votre compte de taxes;
- \* En personne au comptoir du bureau municipal au service de la perception des taxes. Les paiements s'effectuent en argent comptant, débit, ou par chèque à l'ordre de la Municipalité de Lac-des-Écorces.

## PAIEMENT AUTOMATISÉ DES TAXES PAR INTERNET

AVANT D'EFFECTUER VOTRE PAIEMENT de taxes par transaction en ligne (Internet) ou au guichet automatique, veuillez vous assurer que le numéro de référence inscrit dans votre dossier de paiement de factures est IDENTIQUE au **numéro de matricule composé de 18 chiffres** inscrit, en haut, à droite de votre compte de taxes ou sur le coupon détachable de votre compte de taxes municipales. Le paiement de la taxe scolaire s'effectue directement au Centre de services scolaire Pierre-Neveu.

## DES QUESTIONS?

Pour toute autre question relative à la taxation, veuillez communiquer avec la Municipalité :  
**À l'administration** : au **819 585-4600 poste 221**.  
Pour toute question concernant votre évaluation foncière, nous vous prions de communiquer avec la MRC d'Antoine-Labelle au **819 623-3485** au **service de l'évaluation**.